

MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ PUBLIQUE

N° MSP/ 25 /DSSB.U1

## C I R C U L A I R E N° 25 / 89

OBJET: Examen Médical des Candidats au Pèlerinage.

L1 : Trois.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les modalités pratiques d'organisation de l'examen médical obligatoire à tout candidat au pèlerinage.

Cet examen sera pratiqué par une seule commission médicale régionale composée de 2 à 3 médecins de la Santé Publique, nominativement désignés à cet effet par Messieurs les Directeurs Régionaux.

L'aptitude physique du futur pèlerin, sera jugée sur les données de l'examen clinique et biologique en tenant compte d'une liste des contre indications médicales arrêtée par le Ministère et mentionnée sur le certificat d'aptitude (copie ci-jointe).

Un nombre suffisant d'exemplaires de cet imprimé vous sera adressé afin de le faire parvenir aux différents Gouvernorats et Délégations qu'ils remettront à chaque candidat inscrit sur la liste nominative des pèlerins établis par leurs soins.

Muni de ce document, l'intéressé se présentera aux Dispensaires locaux habilités à recevoir les candidats au pèlerinage dont une liste et un planning des visites seront au préalable établis par les Directeurs Régionaux de la Santé Publique et adressés aux autorités territorialement compétentes. Le planning doit prévoir des visites de rattrapage au chef lieu du gouvernorat.

Le praticien qui procédera à l'examen médical, remplira le certificat d'aptitude, qu'il remettra à l'intéressé lequel se chargera de le faire parvenir aux services du gouvernorat, tandis que la fiche de visite médicale, remise au candidat, devra être présentée au comptoir sanitaire lors du retrait du billet d'avion.

Les candidats jugés aptes mais présentant une affection pour laquelle un suivi est nécessaire doivent, avant de recevoir leur attestation d'aptitude, présenter un rapport médical circonstancié fait par leur médecin traitant habituel.

Ces candidats seront informés qu'ils doivent présenter ce rapport lors de toute consultation médicale aux lieux saints.

En plus de l'examen clinique, un groupage sanguin et une glycémie seront faits systématiquement pour tout candidat.

D'autre part, tout candidat jugé apte doit subir une vaccination par le vaccin antiméningococcique (A + C) ; ce vaccin vous sera livré en temps utile par l'Institut Pasteur sur présentation d'un bon de commande émanant de l'Hôpital concerné.

Le vaccin se présente sous forme de flacons de 50 doses. Il faut par conséquent, prévoir de rassembler le même jour un maximum de personnes à vacciner afin d'optimiser les taux d'utilisation.

L'injection se fait en sous-cutanée à la dose de 0,5 ml

Le vaccin doit bénéficier des mêmes conditions de respect de la chaîne du froid que les autres vaccins du programme national de vaccination.

Les frais de la visite médicale, des analyses biologiques et de la vaccination sont portés à la charge du futur pèlerin.

Le coût total de ces actes est fixé à 10.000 D par personne.

La date de démarrage de ces visites d'aptitude est prévu pour le 5 Avril 1989.

Par ailleurs, vos services sont invités à prendre contact avec les éducateurs religieux des gouvernorats en vue de mettre au point un programme commun d'éducation des candidats concernant les aspects sanitaires et religieux du pèlerinage. Des séances d'éducation doivent être décentralisées (chef lieu de la délégation) et assurées du côté santé par un médecin ayant déjà participé au pèlerinage. Durant ces séances, un temps suffisant doit être consacré aux réponses aux questions des présents.

J'accorde beaucoup d'importance au respect de cette  
procédure et prie MM. les Directeurs Régionaux de prendre toutes  
les dispositions utiles pour le bon déroulement de ces examens.

Pour le Ministre de la Santé Publique  
Le Directeur des Soins de Santé de Base

Signé : Pr. Raouf BENAMMAR



DESTINATAIRES

- Les Gouverneurs
- Les Directeurs d'Administration Centrale )
- Les Directeurs des Hôpitaux ) Pour infor-
- Le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins ) mation.
- Les Directeurs Régionaux de la Santé Publique ) pour exécution

## شهادة طبية للقدررة عن الحج

نحن الطبيبان أسفله :

الدكتور : \_\_\_\_\_ والدكتور : \_\_\_\_\_  
 المسجلان بعمادة الاطباء تحت رقم \_\_\_\_\_ ورقم \_\_\_\_\_  
 بعد ان قمنا اليوم بفحص السيد (ة) \_\_\_\_\_  
 المرموع (ة) لاداء فريضة الحج . وبعد الاطلاع على نتائج الفحص الطبي وفائسة الامراض المذكورة  
 منشور عند \_\_\_\_\_ لوزارة الصحة العمومية . نشهد ان السيد (ة) \_\_\_\_\_

تاريخ (ة) [ ] ، شهر فادو (ة) [ ] صحيحا على اداء فريضة الحج .

الدكتور : \_\_\_\_\_ الامضاء : \_\_\_\_\_ الختم : \_\_\_\_\_

الدكتور : \_\_\_\_\_ الامضاء : \_\_\_\_\_ الختم : \_\_\_\_\_

التاريخ : \_\_\_\_\_ المستوصف : \_\_\_\_\_

**Liste des contre indications médicales  
pour l'aptitude au pèlerinage**

- 1 - Maladies contagieuses évolutives.
- 2 - Maladies cardio-vasculaires évoluées.
- 3 - H.T.A. rebelle ou mal équilibrée.
- 4 - Diabète mal équilibré.
- 5 - Insuffisance rénale.
- 6 - Handicap physique évident.

## ملف الفحص الطبي للتجيج

الاسم :

اللقب :

تاريخ الولادة :

الجنس :

العنوان الكامل :

متمدية : ولاية :

درجات الضغط الدموي :

غرام / ل

نسبة السكر في الدم :

إصابة الدم

عل هناك :

لا [ ] نعم [ ]

ما هي

- حساسية معروفة :

لا [ ] نعم [ ]

ما هي

- امراض القلب :

لا [ ] نعم [ ]

ما هي

- مرض السكر :

لا [ ] نعم [ ]

ما هي

- ارتفاع ضغط الدم :

- امراض اخرى :

الادوية المستخدمة :

لا [ ] نعم [ ]

ما هي

- هل تسوجب الحالة مراقبة خاصة :

الفحص الطبي للحجيج  
طلب تحليل

الاسم واللقب :

النتيجة

التحاليل المطلوبة

(1) نسبة السكر في الدم

(2) فصيلة الدم